

RLRQ, chapitre F-5, r. 1 Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction

RLRQ, chapitre F-5, r. 2 Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression

Droits exigibles (CAD)

- Inscription à l'apprentissage et délivrance d'une carte d'apprenti 133,00 \$
- Renouvellement annuel d'une ou de plusieurs cartes d'apprenti 66,25 \$
- Obtention d'un duplicata d'une carte d'apprenti 39,75 \$
- Inscription à un examen de qualification 133,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 133,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen
 - en vertu des articles 5, 7 ou 7.1 du chapitre F-5, r. 1 ou des articles 10 ou 10.1 du chapitre F-5, r. 2 133,00 \$
 - en vertu des articles 9 ou 9.1 du chapitre F-5, r. 2 66,25 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 82,75 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience expiré depuis plus de un an, mais de six ans et moins (82,75 \$) et réadmission à la qualification (133,00 \$) 215,75 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience expiré depuis plus de six ans, réadmission à la qualification (133,00 \$) et renouvellement de son certificat (82,75 \$) suite à la démonstration du maintien de ses compétences 215,75 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification expiré depuis plus de six ans, réadmission à la qualification (133,00 \$) et inscription à l'examen (133,00 \$) 266,00 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 39,75 \$

AUTRES QUALIFICATIONS

BOUTEFEU

- Inscription, admission à l'examen et délivrance du certificat de qualification 133,00 \$
- Renouvellement du certificat de qualification 133,00 \$
- Inscription à une reprise de l'examen de qualification 133,00 \$
- Délivrance du certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 133,00 \$
- Obtention du duplicata du certificat de qualification 39,75 \$

EAU POTABLE ET EAUX USÉES

- Inscription, admission à l'examen (s'il y a lieu) et délivrance d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 133,00 \$
- Obtention d'un duplicata d'une carte d'apprenti 39,75 \$
- Renouvellement d'un ou de plusieurs certificats de qualification ou d'une attestation d'expérience 133,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 133,00 \$

Droits exigibles (CAD)

- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'apprentissage ou de l'examen de qualification 133,00 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 39,75 \$

QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE HALOCARBURES

- Inscription, admission à l'examen et délivrance d'un certificat de qualification 133,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 133,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 66,25 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification 39,75 \$

SOUDAGE SUR APPAREILS SOUS PRESSION

- Inscription, admission à l'examen et délivrance d'un certificat de qualification 133,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 133,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 133,00 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification avec examen de qualification 133,00 \$
- Obtention d'un duplicata du certificat de qualification 39,75 \$

TUYAUTERIE DE PROCÉDÉS TECHNIQUES

- Inscription à l'apprentissage et délivrance d'une carte d'apprenti 133,00 \$
- Renouvellement annuel d'une carte d'apprenti 66,25 \$
- Obtention du duplicata d'une carte d'apprenti 39,75 \$
- Inscription à l'examen de qualification 133,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 133,00 \$
- Délivrance d'un certificat de qualification après exemption de l'examen de qualification 133,00 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 82,75 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience expiré depuis plus de un an, mais de six ans et moins (82,75 \$) et réadmission à la qualification (133,00 \$) 215,75 \$
- Renouvellement d'un certificat de qualification expiré depuis plus de six ans, réadmission à la qualification (133,00 \$) et inscription à l'examen (133,00 \$) 266,00 \$
- Obtention du duplicata d'un certificat de qualification ou d'une attestation d'expérience 39,75 \$

PROGRAMME DU SCEAU ROUGE

- Inscription, admission à l'examen et délivrance du certificat de qualification 323,00 \$
- Pour les certifiés de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) : Étude du dossier, inscription, admission à l'examen de qualification et émission du certificat de qualification 345,00 \$
- Inscription à une reprise d'examen de qualification 323,00 \$
- Obtention d'un duplicata d'un certificat de qualification 39,75 \$